

RÉÉH

5775



n°280

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

La section "Rééh" commence une nouvelle partie du livre de Devarim.

Alors que les sections précédentes revenaient sur les événements du peuple dans le désert et sur la leçon à en tirer, celle-ci traite de la venue en Terre d'Israël et des lois qui s'appliqueront, en général et en ce qui concerne les idoles, par opposition au Sanctuaire de Hachem au lieu qu'Il choisira. Elle commence par l'ordre de donner la bénédiction et la malédiction sur l'accomplissement des mitsvot, en arrivant à Elouei Moré.

Ensuite, on ordonne au peuple de servir Hachem à l'endroit choisi comme centre unique, après avoir extirpé les idoles, et de ne pas se laisser entraîner par les divers incitateurs qui risquent de faire fauter Israël en les détournant de Hachem.

Le corps doit être sanctifié dans sa forme extérieure et dans la nourriture, «car tu es un peuple saint». On observera le «Maasser» et la Chemita dans la récolte de la terre et la vie de la société par la chemita de l'argent et la générosité envers les pauvres, et par la Chemita de l'esclave qui redevient libre ou se fait percer l'oreille.

A la fin de la paracha il est question d'un service plus facile qui a également lieu dans le Sanctuaire, à propos de l'ainé de la bête quand il n'a aucun défaut, et les sacrifices des fêtes au lieu choisi.



Dédié à la réussite matérielle et spirituelle de M. Isaac Abadi



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

La source de bénédiction

Dévarim (11,27-28) : « La bénédiction si vous écoutez les commandements du Seigneur votre D-ieu, et la malédiction si vous n'écoutez point les commandements... »

Au sujet de la bénédiction il est écrit : « Acher Tichmeou » – « que vous écoutez » – qui, en fait, doit plutôt se traduire par : « si vous écoutez », alors que concernant la malédiction, c'est le mot : « si » qui est employé dans « Im Lo Tichmeou ».

Cela nous apprend qu'il existe une différence fondamentale entre la bénédiction et son « contraire » : la bénédiction est accordée dès le début à toute personne qui désire accomplir les Mitsvot ; en effet celle-ci reçoit une aide Providentielle, avant même d'avoir entamé sa démarche, et cette aide l'accompagnera tout au long de ses bonnes actions. En revanche, la malédiction ne vient qu'après, comme une conséquence de la faute, si l'on n'a pas écouté...

On peut également comprendre le message Divin de la façon suivante : concernant les Mitsvot, il suffit d'avoir l'intention de les accomplir pour recevoir la récompense qu'elles procurent – il est écrit en effet : « si vous écoutez » comme si le fait d'avoir écouté et assimilé le message suffisait... ; alors que pour les Avérot – fautes, c'est le fait de les avoir réellement commises qui entraîne la sanction. Comme l'affirme le Talmud (Quidouchin 40a) : Hachem considère l'intention d'accomplir une Mitsva autant que son accomplissement lui-même, car si quelqu'un veut faire une Mitsva, mais en est empêché, il est autant récompensé que s'il l'avait accomplie. En revanche, si une Avéra n'a été que « projetée », Hachem ne la considère pas comme ayant été commise effectivement.

PARACHA : RÉÉH



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 20h50 • Sortie : 22h00

Villes dans le monde

Lyon	20h33 • 21h39	Nice	20h18 • 21h22	Los Angeles	19h23 • 20h20
Marseille	20h25 • 21h29	Jerusalem	18h44 • 20h02	New-York	19h37 • 20h39
Strasbourg	20h28 • 21h37	Tel-Aviv	18h56 • 20h04	Londres	20h07 • 21h21
Toulouse	20h41 • 21h45	Bruxelles	20h47 • 22h00	Casablanca	19h59 • 20h57



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Quand Hachem aura étendu mon territoire

Dévarim (12, 20) : « Quand Hachem ton D. aura étendu ton territoire comme Il te l'a dit et que tu diras je veux manger de la viande. »

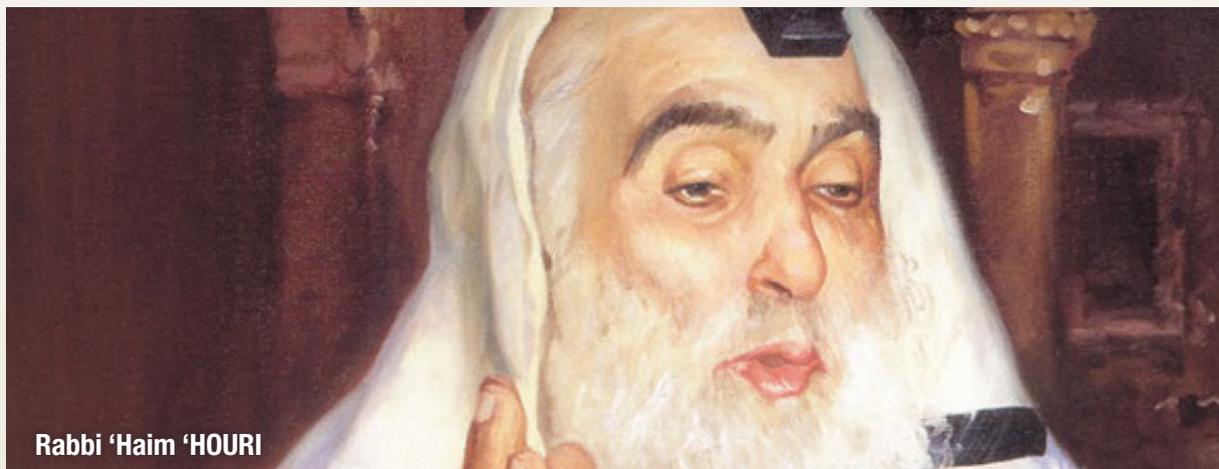
On raconte sur le gaon Rabbi Yitz'hak El'hanan que lorsqu'il était enfant, il étudiait avec un ami chez son père le tsadik Rabbi Israël Isser. Tout à coup, deux personnes rentrèrent pour être jugées par le Rav. Le plaignant affirmait qu'il avait prêté à son ami une certaine somme d'argent. A la date du remboursement il avait payé la moitié de la dette, et pour l'autre moitié il avait écrit une reconnaissance de dette rédigée ainsi : « Quand Hachem aura étendu mon territoire, je soussigné m'engage à payer à Untel fils d'Untel le reste de la somme que je lui dois, tant et tant. »

Et voilà que trois ans avaient déjà passé, et pour autant qu'il le savait, Hachem avait étendu son territoire, c'est pourquoi il lui demandait de lui rendre son argent. Le défenseur reconnut les faits, mais affirma qu'il n'avait pas encore la possibilité de payer. Le Rav écouta les deux histoires, et s'adressa à son fils et à son disciple, pour leur demander : « Enfants ! Vous avez entendu les déclarations. « Agrandir le territoire », c'est une chose qu'il est impossible d'évaluer avec exactitude. Qu'est-ce que vous décideriez dans un cas comme celui-ci ? »

Le jeune Yitz'hak El'hanan sauta et répondit : « Père ! Il y a une Guemara explicite ('Houlin 84a) sur le verset : « Quand Hachem aura étendu ton territoire et que tu diras : je veux manger de la viande ». De là Rabbi Elazar ben Azaria a dit que celui qui avait... cinquante parts prendrait pour sa marmite une mesure de viande. Cela signifie que cinquante parts s'appellent « l'extension du territoire », le défenseur doit donc jurer qu'il n'a pas encore cinquante parts, et le plaignant devra attendre jusqu'au « quand Hachem aura étendu »... »



“ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rabbi 'Haim 'HOURI



AU “HASARD” ...

Biographie : Rabbi Chimon Yéhouda HaCohen Schkop

Le gaon Rabbi Chimon Yéhouda HaCohen Schkop est né dans la ville de Torts, en 5620. Dès sa jeunesse il manifesta une vive intelligence et de grandes connaissances dans tous les domaines de la Torah. Dès l'âge de douze ans il fut accepté comme un élève régulier à la yéchivah de Mir. Au bout de deux ans, il partit étudier à la yéchivah de Volojine, où il acquit sa Torah auprès de Rabbi 'Haïm de Brisk et du Natsiv.

En 5645, il fut nommé à la tête de la yéchivah de Belz, et pendant dix-huit ans il donna de merveilleux cours de Torah devant des milliers d'élèves. En 5665 il fut nommé Rav de la ville de Breinsk, et était appelé par tout le monde Rabbi Chimon Breinsker, mais en 5689 il démissionna de la rabbanout de Breinsk et partit vivre à Grodna. Là aussi il établit une yéchivah, connue depuis dans tout le monde lituanien par sa méthode spéciale d'étude, basée sur la réflexion. Les élèves de la yéchivah étaient fortement attachés à leur Rav, pour qui il était un père.

Depuis toujours, il se faisait remarquer par sa grande assiduité et par la concentration de sa pensée, au point que souvent on trouvait dans sa chambre des serviettes mouillées du sang qui coulait de son nez à cause de la concentration de sa pensée. Pendant toute sa vie il s'efforça de partir en Erets Israël, mais n'y réussit pas. Une fois que les Allemands entrèrent dans Grodna, il ne réussit pas à partir à cause de son âge avancé, mais il ordonna à ses élèves de s'enfuir à Vilna, et il mourut à Grodna deux jours plus tard, le 9 'Hechvan 5700. La mémoire du tsadik est une bénédiction.



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Coupe du monde ou coupe de Kiddouch ?

D'innombrables visiteurs se sont pressés dans le Queens, la semaine du 3 Tamouz (1er juillet) pour prendre part aux célébrations marquant le 20ème Yortsait (anniversaire du départ de ce monde) du Rabbi de Loubavitch. Parmi eux se trouvait un grand groupe de Juifs du Brésil. Oui, du Brésil, malgré la Coupe du Monde qui passionne la planète entière et ce pays en particulier. Plus de 65 personnes – hommes, femmes et enfants se rendirent à New York, accompagnés par Rav Yossef Schildkraut de Sao Paulo.

Ils prirent part à un superbe barbecue au Beth 'Habad de Hamptons et c'est là qu'Ivo raconta une histoire très personnelle : lui-même était venu pour la première fois en voyage organisé le 3 Tamouz 5770 (2000). A l'époque, ils n'étaient que 15 participants – nombre assez important pour une première fois – et, par la suite, ce voyage devint une coutume annuelle pour les Juifs originaires du Brésil.

Durant ce voyage, Ivo pria de tout son cœur : en effet, il n'avait pas encore d'enfant et il savait que, près de la tombe du Rabbi, il pouvait tout demander.

Quelques mois plus tard, sa femme était enceinte.

Le 3 Tamouz suivant, alors que tout un groupe de Juifs brésiliens s'était envolé pour New York, Ivo était resté à la maison car sa femme devait accoucher : effectivement, elle donna naissance à un garçon... le 3 Tamouz. Lors de la Brit Mila qui fut célébrée dans une grande salle (car toute la communauté s'était jointe à la joie du couple), Ivo nomma son fils Binyamin Mena'hem Mendel – ces deux derniers prénoms étant ceux du Rabbi. Ivo tenait ainsi à marquer éternellement sa reconnaissance pour la bénédiction du Rabbi.

Un an plus tard, le 3 Tamouz 2002, Ivo retourna à New York pour remercier le Rabbi. Tout en récitant prières et Tehilim (Psaumes), Ivo promit qu'il amènerait son fils au Ohel pour y célébrer sa Bar Mitsva.

Effectivement, cette année, Ivo amena son fils au Ohel avec le groupe venu tout spécialement du Brésil depuis le jeudi précédant la date de l'anniversaire de Binyamin Mena'hem Mendel. Le programme était chargé mais le Chabbat était supposé être passé au Ohel, avec l'atmosphère si spéciale qu'on ressent pleinement dans cet endroit : étude, prière, chants, repas, réunion 'hassidique...

Chabbat matin, le monde continuait de tourner et Ivo avait prévu autre chose que les prières au Ohel : il se passionnait pour le prochain match de la Coupe de Monde qui verrait le Brésil affronter le Chili. Ivo proposa donc, sur le ton de l'évidence, à son fils de se rendre à Manhattan pour visionner le match sur grand écran.

A sa grande surprise, Mena'hem Mendel refusa !

«Papa ! protesta-t-il. Ce n'est pas pour le football que nous sommes venus ici ! Nous sommes venus ici pour le Rabbi et pour ma Bar Mitsva ! Aujourd'hui c'est Chabbat et j'ai appris que nous n'avons pas le droit de prendre le métro ou la voiture, en plus pour nous rendre dans un bar et assister à un match de foot ! Cela, nous pouvons le faire tous les jours au Brésil ! Je veux rester ici et passer Chabbat comme il se doit, avec tout le groupe, comme il convient à la veille de ma Bar Mitsva !».

Binyamin Mena'hem Mendel avait préféré la coupe du Kiddouch à la Coupe du Monde ! Et, bien sûr, Ivo accepta sa décision !

Oui, une Bar Mitsva peut durer un jour ou une vie ! Cet enfant né de la bénédiction du Rabbi personnifie le dicton biblique : «Il ramènera le cœur des pères grâce aux enfants !».



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Faire brancher une prise par un enfant, Chabbath (Rav Gabriel DAYAN)

Est-il permis de faire brancher la prise de la Plata de Chabbath par un enfant de 2 ans après que Chabbath ait commencé ?

Il est strictement interdit de dire à un enfant de faire l'un des travaux interdits durant Chabbath, même s'il s'agit de l'enfant d'une autre personne et que cet enfant n'a pas atteint l'âge du 'Hinoukh. Cela est également interdit une fois que l'heure de la Chki'a est arrivée. Voir Michna Broua, chapitre 343, passage 4.

Qu'Hachem vous protège et vous bénisse.



PERLE HASSIDIQUE

“Il est difficile de réprimander son prochain, mais encore bien plus de se taire...”

(Rabbi Yossef-Itshak Schneersohn)

QUIZZ PARACHA

1. Pourquoi les Bné-Israël ont-ils pu assister à l'anéantissement des Cananéens ?
2. Si une personne réalise des prodiges au nom d'Hachem, puis déclare que les lois de la Torah ont changé. Que doit-on faire avec cette personne ?
3. Que veut dire l'expression « chaque homme selon le don de sa main » ?

1. Pour voir les raisons de leur destruction : ne pas suivre leurs actions dépravées.
2. Le mettre à mort.
3. Celui qui possède beaucoup de victualles et de moyens apportera beaucoup de 'oloth et de chelamim.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU